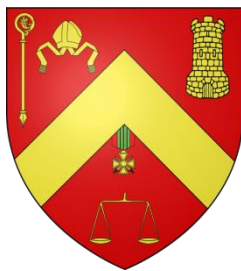


COMMUNE D'EVRECY



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation

Cette note est disponible sur le site internet de la commune.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

A la clôture de l'exercice 2021, le compte administratif du budget communal fait apparaître un résultat global de 204 479,69 € se décomposant comme suit :

- Investissement : 14 175,57 €
- Fonctionnement : 190 622,12 €

I. Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

❖ Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2021 se sont élevées à 1 792 777,25 €

	Chapitre	CA 2021
013	Atténuation de charges	8 751,33 €
042	Opération ordre entre sections	0,00 €
70	Produits des services, du domaine	160 659,88 €
73	Impôts et taxes	839 159,44 €
74	Dotations et participations	721 061,11 €
75	Autres produits de gestion courante	61 772,90 €
76	Produits financiers	14,86 €
77	Produits exceptionnels	1 357,73 €
	TOTAL recettes de Fonctionnement	1 792 777,25 €
002	Résultat de fonctionnement reporté (pour mémoire)	964 862,35 €

Chapitre 013 : il comprend les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

Chapitre 042 : concerne les opérations d'ordre budgétaires dont les travaux en régie.

Chapitre 70 : les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la cantine scolaire. Les ventes de concessions dans les cimetières sont également enregistrées dans ce chapitre.

Chapitre 73 : Ce chapitre représente 47% des recettes de fonctionnement. Il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale (632 380 €). Les autres recettes de ce chapitre sont les attributions de compensation versées par la communauté de communes (64 982 €), le fonds départemental des droits de mutations (70 196 €), le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (35 464 €) et le fonds national de garantie individuelle des ressources (31 436 €).

Chapitre 74 : il concerne les dotations de l'Etat dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) ainsi que les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux (512 950 € en 2021). Il concerne également les diverses participations réclamées aux communes (participation au fonctionnement des écoles ou à la piscine intercantonale de Villers-Bocage)

Chapitre 75 : concerne l'encaissement des locations des immeubles.

Chapitre 77 : comprend essentiellement l'enregistrement des cessions d'immobilisations et des produits exceptionnelles.

❖ **Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 1 602 155,13 €.

	Chapitre	CA 2021
011	Charges à caractère général	532 364,58 €
012	Charges de personnel	669 754,89 €
014	Atténuation de produits	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	329 595,53 €
66	Charges financières	16 403,79 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
68	Dotations et provisions	350,00 €
042	Opération ordre entre sections	53 686,34 €
	TOTAL dépenses Fonctionnement	1 653 900,10 €

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, les frais de reprographie, les contrats de maintenance, les fournitures scolaires, etc.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Chapitre 014 : Atténuations de produits : ce chapitre regroupe les éventuels dégrèvements sur la fiscalité locale à la charge de la commune. Aucune dépense en 2021.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : Ce chapitre retrace notamment le versement des indemnités et cotisations des élus pour 69 825 € ; la contribution aux organismes de regroupement

(participation au fonctionnement de la piscine de Villers-Bocage, consommation et maintenance de l'éclairage public via le SDEC Energie, service instruction de l'urbanisme...) pour 151 467 €, les subventions de fonctionnement aux associations pour 68 813 €; la subvention au CCAS pour 10 000 €.

Chapitre 66 : Intérêts de la dette : Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : Ce chapitre comprend les titres annulés sur des exercices antérieurs, les valeurs comptables des immobilisations cédées ou d'autres charges exceptionnelles.

Chapitre 68 : Provisions : Ce chapitre comprend les dotations aux provisions réalisées par la commune pour se prémunir de créances douteuses (titres de recette pas encore recouverts en N+2).

La capacité d'autofinancement brut de la commune, au 31/12/2020, représentait 75 € par habitant contre une moyenne de 188 € par habitant pour les autres communes françaises de même taille.

II – Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

❖ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se sont élevées à 231 594,85 €

	Chapitre	CA 2021
040	Opération ordre entre sections	53 686,34 €
041	Opération patrimoniale	0,00 €
10	FCTVA, taxe d'aménagement et réserves	64 478,63 €
13	Subventions d'investissement	113 429,88 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
19	Différences sur réalisations d'immobilisation	0,00 €
	TOTAL recettes Investissement	231 594,85 €
001	Solde d'exécution reporté	65 773,88 €

❖ Les dépenses d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 217 419,28 €.

	Chapitre	CA 2021
040	Opération d'ordre entre sections	0,00 €
041	Opération patrimoniale	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	49 330,99 €
20	Immobilisations incorporelles	9 600,00 €

204	Subventions d'équipement versées	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	158 488,29 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €
	TOTAL recettes Investissement	217 419,28 €

Les principaux projets réalisés en 2021 sont les suivants :

- Travaux d'aménagement de la rue du château ;
- Travaux de rénovation énergétique au relais des cerisiers et au presbytère ;
- Installation de vidéoprojecteurs dans l'ensemble des classes de l'école élémentaire ;
- Fin de l'installation du système de vidéo-protection sur la voirie

❖ ETAT DE LA DETTE

L'endettement de la commune se compose de 3 emprunts. L'encours total de la dette au 31/12/2021 est de **580 316 €**, soit **284 €** par habitant (contre 684 € par habitant pour les communes françaises de même taille).